

• (4.40 p.m.)

**M. Alexander:** Je suis engagé dans un débat sérieux. Je voudrais souligner qu'en Ontario—je ne peux parler que pour cette province à cause des renseignements connus—si le nombre des commissions scolaires continue à demeurer constant jusqu'en 1975, le coût de l'enseignement atteindra \$3,319,000 en 1972, \$4,917,000 en 1973, \$6,639,550 en 1974 et \$8,299,230 en 1975. Cela entraînera une augmentation correspondante des cotisations des employeurs dans la province au cours de cette période.

Le ministre déclare qu'après de nombreuses discussions avec les provinces, la mesure issue du Livre blanc ne semble plus poser de problème vu les concessions faites des deux côtés. Selon lui, nous avons maintenant satisfait aux exigences à long terme des provinces. Je me demande si c'est vrai. La province de Québec est-elle bien satisfaite en ce moment? Et la province d'Ontario? A l'heure actuelle, ce qu'on réclame en Ontario, c'est la réduction des frais de l'instruction publique. Je ne veux pas être partial, mais il y a des hommes politiques de tous les partis qui souhaitent une réduction des frais actuels de l'instruction publique.

Je prétends qu'en instaurant ce régime, le ministre a outrepassé sa compétence. Peut-être pas intentionnellement, bien sûr; connaissant son charme, il ne pourrait tout simplement pas le faire intentionnellement. Ses hauts fonctionnaires ne se sont sans doute pas rendu compte de l'importance du problème des frais de l'enseignement. Beaucoup se demandent en Ontario ainsi que dans d'autres provinces, et à juste titre à mon avis, comment le gouvernement fédéral peut procéder ainsi. Les habitants d'Hamilton ne se préoccupent pas seulement du coût de l'enseignement en 1972; ils s'inquiètent également de savoir ce que cela représentera en augmentation de l'impôt foncier. Ils se rendent compte que le régime est désuet, mais on ne voit pas comment ils pourraient être directement secourus.

Cette province s'inquiète aussi de ce qu'on essaie de contenir le coût de l'éducation. Les membres de tous les partis le reconnaissent. D'autre part, le ministre se mêle maintenant d'une question à propos de laquelle il nous faudra, je le crains, des réponses plus précises, monsieur l'Orateur. Les provinces savent ce qui les attend ou elles l'ignorent. Le ministre a dit que les provinces seront heureuses d'adhérer au régime. Je vois le ministre qui hoche la tête. Si je ne me trompe, le ministre a dit aux provinces qu'en adhérant dès maintenant au régime et en y englobant leurs enseignants, le gouvernement leur fera épargner de l'argent à la longue parce qu'elles n'auront pas à payer d'assistance sociale, du moins pas beaucoup.

**L'hon. M. Mackasey:** Le député me permettrait-il de préciser quelque chose que je puis avoir dit par mégarde, afin qu'il puisse continuer son intervention à bon escient. La participation des provinces n'a aucun rapport avec les enseignants. Je ne veux pas donner l'impression que les provinces sont heureuses de participer au régime en leur qualité d'employeurs de fonctionnaires. Les provinces se sont dites satisfaites des changements apportés au bill. Et pour ce qui est du ministère de la Main-d'œuvre, la participation des enseignants au régime n'a rien à voir avec les provinces.

[M. Thomas (Moncton).]

**M. Alexander:** Monsieur l'Orateur, le ministre n'a raison qu'en partie, mais je suis sûr qu'il se rend compte que si nous augmentons les frais des conseils scolaires, les provinces sont directement en cause. C'est là tout ce que je dis. En fait, il y a des provinces qui, en raison des traits particuliers de leur législation, pourront se soustraire au régime en ce qui concerne les enseignants. Je ne puis les désigner avec certitude pour le moment, mais une ou deux provinces engagent leurs instituteurs directement. Je crois que ce sont le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve. Alors, situation étrange, certaines provinces qui répugnent à augmenter les frais des conseils scolaires pourraient se soustraire au régime. Par ailleurs, l'Ontario paie quelque 56 p. 100 du coût de l'instruction et, si tout va bien, cette part va encore augmenter.

La question tout entière est si étroitement liée à la politique du gouvernement sur l'assurance-chômage, de même qu'à sa politique fiscale et monétaire, que j'aurais l'impression de manquer à mon devoir si je ne saisisais pas le ministre des nombreux facteurs qu'il a semblé escamoter. Il s'en est tenu strictement à son rôle et a déclaré qu'il éviterait de s'ingérer dans la politique fiscale et monétaire du gouvernement, politique qui en a causé des difficultés à un si grand nombre de Canadiens. Voilà que le ministre se constitue chevalier rayonnant se lançant à l'assaut, en déclarant que la solution se trouve dans le versement de prestations hebdomadaires de \$100 à ceux qui y établissent leur droit. Le ministre a raison: ces prestations de \$100 par semaine ne seront pas versées à tous, et elles ne deviendront en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier 1972. Il faudrait qu'un homme gagne \$150 par semaine pour avoir droit de toucher \$100 par semaine en prestations d'assurance-chômage.

Le ministre s'est montré juste en signalant un point que les media ont passé sous silence, je crois, notamment le fait que les prestations seraient impossibles. Il s'agit là d'un point très important, et je suis heureux d'avoir pu le faire répéter au ministre. Je ne doute pas que mes honorables amis de gauche auront leur mot à dire à ce sujet. Ne vous y trompez pas, monsieur l'Orateur; nous sommes partisans du principe de l'assurance-chômage. Lorsque le ministre expliquait comment des prestations peuvent être accordées lors de périodes sans revenus du fait de maladie ou de maternité, cela m'a étonné qu'il n'ait pas parlé de nos vieillards à cet égard.

**M. Hales:** Il en a parlé.

**M. Alexander:** Alors, c'est peut-être que j'étais occupé à autre chose dans le moment, au lieu d'écouter attentivement le ministre. Souvenons-nous que le gouvernement libéral a entrepris de freiner l'inflation en créant un chômage massif. Il l'a fait en adoptant une politique d'argent rare qui a entraîné la montée en flèche des taux d'intérêts, l'augmentation des impôts, la diminution des fonds disponibles, découragé la construction commerciale dans certaines provinces, restreint sévèrement les dépenses fédérales, mis une halte aux recrutements dans la fonction publique et abaissé les barrières tarifaires, mettant ainsi les produits canadiens face à une concurrence plus forte de l'extérieur.

J'estime que ces mesures ne nous ont pas permis de gagner la bataille de l'inflation, bien que le premier ministre (M. Trudeau) ait déclaré en décembre 1970:

Nous avons gagné la bataille de l'an dernier, la bataille de l'inflation. Les chiffres de ces derniers mois indiquent clairement qu'il n'y a plus d'inflation au Canada.